



PREMIER SYNDICAT FRANÇAIS
DE L'IMMOBILIER
DEPUIS 1960

Paris, le 30 juin 2015

LE SNPI DIT « NON » AU RENOUVELLEMENT DE L'ENCADREMENT DES LOYERS

Le 23 juin dernier, lors de la séance de la Commission nationale de concertation des baux d'habitation, le SNPI a voté contre le renouvellement de l'encadrement des loyers.

Les professionnels de l'immobilier s'inquiètent de la bonne mise en œuvre de ces dispositifs d'une grande complexité et dénoncent à nouveau leurs effets pervers.

Les prescriptions de la loi ALUR relèvent d'un niveau de technicité incompatible avec les relations locatives d'usage, et l'application de ces dispositions va créer une France à deux vitesses.

Depuis plusieurs années, les chiffres de l'Observatoire CLAMEUR démontrent l'autorégulation des augmentations de loyers, souvent inexistantes en Province, et limitées à la hausse de l'Indice de Référence des Loyers à Paris.

Professionnels et bailleurs sont en effet conscients de l'intérêt de percevoir un loyer (plutôt que de disposer de biens vacants), et de conserver un locataire moyennant un revenu moindre, mais sans craindre de longues et coûteuses procédures.

Face à la hausse des coûts d'entretien des immeubles, à l'envolée des taxes et impôts, à la cascade de travaux de mises aux normes (ascenseur, accessibilité, économie d'énergie,...) et à la baisse de leurs propres revenus, il est à craindre que certains propriétaires ne puissent plus assumer convenablement leurs obligations de bon entretien, et renoncent à fournir des logements locatifs, alors même que le nombre de construction de logements ne cesse de baisser.

La récente décision de la municipalité de Paris d'élargir ses droits de préemption afin d'imposer du logement social de manière diffuse au sein même des copropriétés, contribue également à inquiéter les professionnels de l'immobilier.

Contact presse

Agence Castor & Co • Ann-Katrin Jégo • 06.64.68.84.81 • akjego@live.fr